

Quelques pistes

CHEZ LES PARTICULIERS

Baby-sitting - courses - arrosage et tonte des jardins - visites aux personnes âgées - gardes d'animaux - conseils en informatique...

Mettre des petites annonces dans les commerces, les boîtes aux lettres des immeubles...

DANS LES CHAMPS

Maraîchage de plein champ ou sous serres - ramassage des fruits et légumes - conditionnement de ces récoltes...

Recrutement local, par contact direct sur l'exploitation ou sur les marchés. Travail physique, pouvoir se rendre sur place.

DANS LES CENTRES DE VACANCES OU DE LOISIRS

Pour devenir animateur dans les centres de vacances et de loisirs. passer le BAFA (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur) dès 16 ans. Consultez notre dépliant «Passer le BAFA».

DANS LES RESTOS, COMMERCE

Restauration rapide - livraison de plats préparés à domicile (pizza...) - plonge - boulangeries...

Démarchez directement sur place. Contacts dans les Pages jaunes, rubriques « Restauration à domicile », « Restaurant » ou « Restauration rapide ». www.pagesjaunes.fr

PAS TROUVÉ ?

Il existe des alternatives

• Bénévolat

Un compromis pour une 1ère expérience, pour votre CV...

• Projets de vacances autonomes

Infos et accompagnement auprès du réseau Info Jeunes.

• Stages découverte

Pendant les vacances possible de faire un mini-stage avec une convention.

• Argent de poche

Un dispositif de job pour les plus jeunes, dans certaines villes seulement.

Essentiels jobs/stage



www.infojeunes.bzh

2026

#JOBS



LES ESSENTIELS

Un job quand on est mineur

3

La loi autorise le travail à partir de 16 ans.
Conseils, pistes et quelques points essentiels à repérer pour vos premiers pas.

Ce que dit la loi

On peut travailler à partir de 16 ans

- Protections particulières : horaires, durée du travail...
- Accord parental impératif.

À 14-15 ans

C'est possible mais c'est rare et peu encouragé.



INSPECTION
DU TRAVAIL

Elle informe et conseille les employeurs, les salariés et les représentants du personnel.

0 806 000 126
Code du travail :
www.code.travail.gouv.fr

On touche un salaire minimum spécifique

80 % du SMIC* avant 17 ans
90 % du SMIC* de 17 à 18 ans
(pour moins de 6 mois d'activité)
Versé au moins une fois par mois.
On vous remet un bulletin de paie.

*SMIC = salaire minimum
1443,11 € net par mois pour 35h par semaine (au 1^{er} janvier 2026).

Salaire net, C'est quoi ?

C'est ce qu'on reçoit. Le salaire brut dont on retire les cotisations.
www.salaire-brut-en-net.fr

On signe un contrat de travail

Sont indiqués :

- votre nom
- les tâches à effectuer
- la durée du contrat
- le salaire
- l'entreprise qui vous embauche...

Contacts /// Infos locales

Actuel Bretagne n°322 - ISSN 1242 - 2606
Visuels Freeip sur www.flaticon.com

»»»»» L'Info Jeunes
+ de 60 lieux en Bretagne - www.infojeunes.bzh

Ne pas jeter sur la voie publique

	16-17 ANS	14-15 ANS
Formalités administratives	• Visite médicale avant embauche • Accord écrit du représentant légal	• Accord écrit du représentant légal et cosignature du contrat. • Demande écrite à l'Inspection du travail (accord tacite 8 jours après envoi) • Visite médicale
Emplois interdits ou réglementés	• Débits de boissons (vente d'alcool) • Activités dangereuses et pénibles (travail en hauteur, sur machines, port de charges...) sauf dérogation ou déclaration à l'inspection du travail	
Durée maximale	• 8h par jour • 35h par semaine sauf dérogation	• 7h par jour • 35h par semaine • Pas + de la moitié vacances scolaires si elles durent + de 14 jours.
Repos entre 2 jours de travail	• 12h consécutives	• 14h consécutives
Repos hebdomadaire	• 2 jours consécutifs dont le dimanche	
Pause journalière	• 30 minutes consécutives toutes les 4h30	
Travail de nuit	• Interdit entre 22h et 6h sauf exceptions (boulangerie, hôtellerie-restauration)	• Interdit entre 20h et 6h, sauf exceptions
Travail les jours fériés	• Interdit sauf exceptions	

Conseils pour la recherche

Formalités pas si compliquées

Souvent, les employeurs ne les connaissent pas. Informez-les !

Moins « coûteux » qu'un majeur...

Pas le permis, mais mobile

Transports en commun, scooter, vélo, entourage disponible, covoiturage...

Voir notre Essentiel #1 «Cv et lettre de motivation»



Il n'y pas d'offres réservées aux «mineurs»

Contactez les employeurs pour savoir s'ils acceptent des mineurs.

Sur votre CV, valoriser vos atouts

- Connaissances en informatique
- Bonne mémoire
- Sens du contact
- Aptitudes en langues
- Sérieux, rigoureux...

Pas d'idée ? Demandez vos qualités à vos proches

Faites jouer votre réseau perso

Pour des conseils et des idées...

Pour être recommandé à un employeur...

Parler de votre recherche autour de vous : les parents, les amis des parents, les oncles et tantes, les professeurs, les animateurs de votre quartier...



Pensez à des missions près de chez vous

Utilisez les réseaux professionnels

■ PENSEZ À VOS LIEUX DE STAGE

■ **LE RÉSEAU INFO JEUNES** : offres, outils et conseils toute l'année www.infojeunes.bzh > Le réseau

■ **FRANCE TRAVAIL** : sur www.francetravail.fr, on peut trouver des jobs en manutention, hôtellerie-restauration (plonge), nettoyage dans les entreprises, garde d'enfants, vente...



Ce n'est pas réservé aux demandeurs d'emploi !

Repérez les petites annonces

Consultez les affichages dans les commerces

(supermarchés, boulangeries...), on peut y trouver des petits boulots chez les particuliers. Regardez les sites de petites annonces comme Le Bon Coin (liste de site dans le guide Info Jeunes Bretagne « Trouver un job »).



Éliminez toute offre demandant un versement d'argent !

Faites des candidatures spontanées

Dans les commerces ou entreprises

déplacez vous avec un CV à jour.

Relayez votre recherche sur les réseaux sociaux. Attention à paramétrer votre confidentialité et à la nature des posts sur vos comptes.

Fallait y penser !

- Évitez les heures de service pour la restauration ou aux heures de rush pour les petits commerces (boulangeries...).
- Soigner sa tenue.

» Pas de nouvelles ? téléchargez notre outil de suivi des candidatures

